



Clés pour agir

Outils pour
représenter

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel



Rue de Bourgogne, 48, 1190 Bruxelles - Tel. : 02/527.25.75 E-mail : secretariat@fapeo.be
N° d'entreprise : 0 409 564 781 – RMP Bruxelles – IBAN : BE48 2100 2838 9427 – BIC : GEBABEBB

Introduction

Dans cette clé, vous trouverez quelques outils pour vous guider dans la construction et l'évaluation d'une représentation au Conseil de participation.



AU MENU DE CET OUTIL :

- Un exemple de procédé électoral.
- Un exemple de grille d'évaluation du Conseil de participation.

N'hésitez surtout pas à nous faire parvenir vos réflexions et vos questions. Notre force commune vient de notre capacité à rassembler et capitaliser les pratiques, les ressources, les idées, et à les partager pour en faire bénéficier le plus grand nombre.

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette production n'est pas rédigée en écriture inclusive et suit la forme du genre neutre, mais elle s'adresse néanmoins indistinctement aux femmes, hommes, personnes non-binaires, gender fluid ou de quelque identité de genre que ce soit.

Élire démocratiquement

Les représentants des parents de l'école au Conseil de participation sont élus démocratiquement afin de :

- représenter **légitimement** tous les parents au Conseil de participation ;
- porter un **avis collégial** au Conseil de participation.

Préparer les élections des représentants

Étape 1 : Appel à candidatures

L'appel à candidatures peut se faire par un formulaire distribué aux parents le jour de la séance d'information (Assemblée générale) et dès le lendemain par un avis ou un « tout-cartable », pour les absents.

Il peut aussi se faire par des moyens en ligne, en complément.

→ [Exemple de formulaire de candidature](#)

Étape 2 : Dépôt des candidatures

Il faut prévoir un délai de 7 jours pour le dépôt des candidatures. Il peut être opportun de prévoir une boîte aux lettres dans l'école, ou une personne qui les réceptionne au secrétariat, à l'entrée et/ou à la sortie.

Étape 3 : Vérifier la validité des candidatures

Les enseignants, les membres du personnel, les membres du Pouvoir organisateur ne peuvent pas se porter candidats comme représentants des parents.

Par ailleurs, deux personnes représentant un·e même élève ne peuvent être élus toutes deux comme représentants des parents au Conseil de participation.

Étape 4 : Communication des candidats à l'ensemble des parents

Après le délai de réception, publier un avis avec le nom des candidats en utilisant les différents canaux de communication (affiches, valves, mail, page Facebook, etc.)

Étape 5 : Qui vote ?

Chaque représentant légal (père, mère, tuteur légal) dispose d'un vote. Le vote se fait à bulletins secrets.

Dans le cas où un parent a des enfants dans différents niveaux et que plusieurs élections sont organisées (une par niveau), il ou elle devra/pourra voter pour les candidats de chaque élection du niveau où il ou elle a un enfant.

Par exemple :

3 élections sont organisées pour élire les 3 représentants de parents, un par niveau d'enseignement : maternel, primaire, secondaire.

- ➔ Le parent qui a 3 enfants, un dans chaque niveau, pourra voter pour les 3 représentants.
- ➔ Le parent qui a un enfant dans un seul des niveaux -maternel par exemple- ne pourra voter que pour le représentant de maternel.

Organisation des élections

Le jour de l'élection, il est important de permettre aux candidats de se présenter eux-mêmes.

Ensuite, les bulletins de vote sont distribués aux personnes présentes, et doivent rester secrets. Deux personnes sont responsables du dépouillement et une personne est chargée de l'observation. Ensemble, ils sont responsables de la bonne tenue du vote.

Une fois les bulletins de vote complétés par les parents, les personnes responsables du dépouillement font le comptage des voix.

Enfin, on communique les noms des représentants élus via les différents canaux de communication.

Pour élire par exemple 3 représentants et 3 suppléants, deux méthodes sont possibles :

MÉTHODE 1

Les candidats se présentent soit comme représentant, soit comme suppléant. Il y a deux bulletins de vote, un pour les représentants, un pour les suppléants.

Les 3 candidats représentants qui ont le plus de votes sont élus, et les 3 candidats suppléants qui ont le plus de votes sont élus.

MÉTHODE 2

Les 3 candidats qui ont le plus de votes deviennent représentants, les 3 suivants sont élus suppléants.

S'il y a une égalité entre deux candidats, voici les critères pour les départager :

- Parité hommes/femmes
- Représentation de tous les degrés/niveaux
- Si cela ne permet pas encore de les départager, on peut tirer au sort.

Enfin, on communique les noms des représentants élus via les différents canaux de communication.

Fixation d'un calendrier annuel de réunions

La direction doit communiquer aux parents les dates de toutes les réunions du Conseil de participation pour pouvoir organiser leurs réunions.

Cela représente 8 réunions par an pour les représentants des parents : 4 réunions du Conseil de participation et 4 réunions de préparation/communication.

Grille d'évaluation du Conseil de participation

Dans les exemples de grilles proposées dans les pages suivantes, vous trouverez de très nombreux points concernant l'organisation et le déroulement du Conseil de participation. Cela vous permettra de vous faire une idée de la situation de la représentation des parents dans votre école.

Pour chaque sujet, choisissez les cases A, B, C ou D, selon la réponse qui correspond à la situation de votre Conseil de participation.

A	Correspond à une situation identique à ce qui est écrit dans la circulaire Conseil de participation (lisez-la ici). C'est donc la situation idéale.
B	Correspond à une situation qui n'est pas parfaite mais néanmoins globalement satisfaisante.
C	Correspond à une situation qui devra être revue et adaptée au décret Missions. (Consulter le décret).
D	Correspond à un manque d'information ou à une absence de mise en place, auxquels il doit être remédié.

Une fois l'évaluation terminée, elle vous permettra de savoir si des pistes d'amélioration sont possibles et/ou s'il est nécessaire de dialoguer avec d'autres acteurs de l'école.

Nous espérons que ces Clés soutiendront les parents dans leur mission de construction collective, en tant qu'acteurs engagés pour un enseignement de meilleure qualité.

[Vous trouverez sur notre site les autres Clés et Outils pour agir.](#)



fapeo.be

Avant le Conseil de participation

Mandats des parents

A	B	C	D
Nous avons été élu·es par tous les parents en AG.	Nous avons été désigné·es par le comité de l'Association de parents.	Nous avons été désigné·es par la direction.	Autre

Fréquence

A	B	C	D
Quatre fois par an	De une à trois fois par an	Jamais	Autre

Convocation

A	B	C	D
Reçue 15 jours avant la réunion avec les documents pour permettre de préparer la réunion.	Reçue tardivement.	Pas reçue.	Autre

Ordre du jour

A	B	C	D
Nous avons pu mettre des points à l'ordre du jour.	Nous avons proposé des points à l'ordre du jour qui n'ont pas été acceptés.	Nous n'avons pas pu proposer de points à l'ordre du jour.	Autre

Consultation préalable

A	B	C	D
Nous avons eu l'occasion de consulter tous les parents.	Nous avons consulté le comité de l'Association de parents.	Nous n'avons pas eu l'occasion/le temps de consulter tous les parents.	Autre

Pendant le Conseil de participation

Règlement d'ordre intérieur du Conseil de participation

A	B	C	D
Il a été coconstruit par l'ensemble des membres du Conseil de participation.	Il nous a été communiqué.	Il n'existe pas.	Autre

Membres : Pouvoir organisateur et/ou Direction

A	B	C	D
Tous et toutes représenté-es.	Partiellement représenté-es.	Pas représenté-es.	Autre

Membres : le personnel enseignant, les auxiliaires d'éducation et le personnel psychologique, social et paramédical

A	B	C	D
Tous et toutes représenté-es (même nombre qu'élèves et parents, entre 3 et 6).	Partiellement représenté-es.	Pas représenté-es.	Autre



Membres : élèves

A	B	C	D
Tous et toutes représenté·es (même nombre qu'enseignant·es et parents, entre 3 et 6).	Partiellement représenté·es.	Pas représenté·es.	Autre

Membres : parents

A	B	C	D
Tous et toutes représenté·es (même nombre qu'enseignant·es et élèves, entre 3 et 6).	Partiellement représenté·es.	Pas représenté·es.	Autre

Membres : personnel ouvrier ou administratif

A	B	C	D
Représenté·e (1 seul·e membre).	Ne s'applique pas.	Pas représenté·e.	Autre

Membres : représentants de l'environnement social, culturel et économique de l'établissement

A	B	C	D
Suffisamment représenté·es.	Partiellement représenté·es.	Pas représenté·es.	Autre

Membres : avec voix consultative (invités)

A	B	C	D
Suffisamment représenté·es.	Partiellement représenté·es.	Pas représenté·es.	Autre



Sujets : Projet d'établissement

A	B	C	D
Présenté, amendements programmés si nécessaire.	Abordé, aucune modification prévue alors que nécessaires.	Pas abordé.	Autre

Sujets : Plan de pilotage

A	B	C	D
Présenté dans son intégralité.	Abordé en partie.	Pas abordé.	Autre

Sujets : Règlement d'ordre intérieur de l'établissement

A	B	C	D
Présenté, avec amendements programmés si nécessaires.	Abordé, aucune modification prévue alors que nécessaire.	Pas abordé.	Autre

Sujets : autres sujets mis à l'ordre du jour

A	B	C	D
Nous avons pu exprimer le point de vue des parents.	Nous avons pu nous exprimer sur certains sujets.	Nous n'avons pas pu nous exprimer.	Autre

Ressenti global

A	B	C	D
Le débat était constructif, la parole de chacun-e a été prise en compte.	Le débat était tendu, et/ou peu respectueux de chacun-e.	Il s'agissait d'une réunion purement formelle d'information descendante.	Autre



Après le Conseil de participation

Procès-verbal

A	B	C	D
Reçu dans les 15 jours.	Reçu tardivement.	Pas reçu.	Autre

Retour vers les parents

A	B	C	D
Retour à tous les parents sur ce qui a été discuté.	Retour au comité de l'Association de parents sur ce qui a été discuté.	Pas de retour.	Autre

Suivi des avis rendus par le Conseil de participation

A	B	C	D
Les avis ont été pris en compte.	Les avis ont été entendus mais pas pris en compte.	Les avis n'ont pas été entendus.	Autre





Copyright © 2022 FAPEO, Tous droits réservés.

Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne 48, 1190 Bruxelles

Tel. : 02 527 25 75 E-mail : secretariat@fapeo.be

N° d'entreprise : 0 409 564 781 – RMP Bruxelles

IBAN : BE48 2100 2838 9427 – BIC : GEBABEBB

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

